

Mātaio, Matthieu 22/15-22

Tāpati, Dimanche 22/10/2023

Òrometua, Pasteur Tihiri Lucas

Le Règne de Dieu et le Règne du Monde

Pour un approfondissement des « Paraboles du Royaume des Cieux » ou « Paraboles du Royaume de Dieu » dans l'Évangile de Matthieu, approfondissement pour sa Foi Évangélique, relire et apprécier l'évolution des Paraboles à partir des Chapitres 13 à 22 ! Et poursuivre avec les lectures comparatives des Paraboles de Marc et Luc.

Nous avons lu la Parabole de Matthieu 22/1-14 comme une possible compréhension humaine du Royaume de Dieu, une compréhension configurée à partir de la Loi !

À cet égard, le texte de ce Dimanche nous offre non pas la confirmation d'une telle lecture, mais en tous les cas, une pertinence

opérationnelle qui nous permet de nous situer, nous aussi, par rapport à cette Parabole qui est également une autre façon d'annoncer l'Événement de la Croix ! Les disciples des Pharisiens en témoignent d'ailleurs :

Maître, nous savons que tu es franc et que tu enseignes la voie de Dieu en toute vérité, sans te soucier de personne, car tu ne regardes pas à l'apparence des gens. (Mat. 22/16)

De cette expérience est né le fameux « Rendre (Donner) à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » !

Pour notre part, et ce avec beaucoup d'étonnement, nous constatons que la « LOI » des Pharisiens a disparu pour laisser sa place à la « Loi des Romains » !

Le très profond travail de déplacement (changement radical, conversion) opéré par la Prédication de Jésus commence déjà à porter ses premiers fruits ! Les « Convertis » sont

ainsi appelés à vivre leur Foi Évangélique
—à la fois selon le « Règne de ce Monde »,
—et à la fois selon le « Règne de Dieu »,
pour reprendre le langage théologique de
Martin Luther (16^{ème} Siècle) !

Que devient alors la « Loi » de l'Ancien
Testament ?

Rappelons très brièvement les réponses
respectives de Martin Luther et de Jean Calvin
(16^{ème} Siècle) :

—Pour Luther qui s'appuie très fermement
sur l'Apôtre Paul, la « Loi » est le miroir de
notre « péché devant Dieu », de notre Identité
de rupture avec Dieu : la « Loi » me déclare
« pécheur devant Dieu », et « m'indique le
Chemin de la Croix et de la Résurrection du
Christ Sauveur et Seigneur » !

—Pour Calvin, cette définition théologique
de la « Loi » est incomplète, et pour qu'elle soit
entièrement complète, la « Loi » est ce qui

permet au Chrétien de vivre la « Sanctification » (appartenir de plus en plus au Christ) !

Nous concernant, nous préférons suivre l'enseignement de Martin Luther inspiré des Écrits de l'Apôtre Paul, c'est-à-dire vivre la « Sanctification » à partir de la « *Fides Christi* », de la « Foi de Christ » qui vient nous rencontrer au quotidien et nous faire grandir en lui !

Vivons donc notre Foi Évangélique,
— certes à la fois selon le « Règne de Dieu »
et à la fois selon le « Règne du Monde »,
— mais aussi, comme nous l'encourage
Martin Luther, « Toujours Obéissant au Roi des
Rois, au Seigneur des Seigneurs » qui a pour
nom Jésus-Christ Crucifié et Ressuscité » !

Le « Règne du Monde » est autonome et provisoire : il est inscrit dans la Prédication de

l'Évangile pour le Changement Radical (Conversion) des Non-Chrétiens (Mat. 28/16-20).

Il nous revient dès lors, dans l'Attente et l'Espérance de l'Accomplissement Final de la Nouveauté du Royaume de Dieu :

—de ne pas « Confondre » ces deux « Règnes »

—et encore moins de prétendre les « Séparer totalement » !

Le « Règne de Dieu » commence dès le Baptême vécu par la foi, dans la foi, et pour la foi !

I te Fatu ā tātou mā ta na Parauamaitai !

Que le Seigneur nous accompagne dans sa Bénédiction !